



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-neuf heures en application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame Marjorie ROSA, Maire.

Présents : M. ROSA, A. FABRIZIO, A. DAUMAS, N. NGUYEN,
D. GIAUME, L. CASTAGNOLI, I. MARTOUZET, R. SAULE,
M. JEANNOT

Pouvoirs : H. DELYFER à D. GIAUME
L. DAUMAS à A. FABRIZIO

- Nombre de Conseillers Municipaux : 11
- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 9
- Nombre de pouvoirs : 2
- Quorum : 6

La séance est ouverte à 19h07.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 21-21-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal : il est proposé au Conseil Municipal de désigner **Monsieur Ivan MARTOUZET pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

Mme Rosa informe que la séance est retransmise en direct, sur la page Facebook de la commune « Conseil Municipal de La Penne ».

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2023**
- **Délégation de la MO des travaux d'éclairage public et de la maintenance au SICTIAM**
- **Demande de subvention déneigement 2022/2023**
- **CCAA : attribution de compensation**
- **Dotation cantonale 2023 : travaux voirie + salle de bain (logement communal) + mise en place de citernes souples pour lutter contre les incendies + mise en conformité du studio de l'auberge communale**
- **Demande de subvention : comité des fêtes de La Penne**
- **Carte communale**
- **Convention mise à disposition d'un agent communal à l'association « épicerie »**
- **Convention de mise à disposition du local « ex auberge » à l'association « épicerie »**
- **Demande de subvention : association « de épicerie La Penne »**
- **Adressage**
- **Demande de subvention : école d'Ascros**
- **CCAA : demande de subvention: aménagement espace multisports**
- **Salle polyvalente : nomination « Francine Costa »**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2023

Madame La Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
approuve par 9 voix pour et deux contre (I. Martouzet et M. Jeannot) le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2023.

M. Martouzet justifie le sens de son vote : le PV ne reflète pas la réalité des débats et le processus d'approbation contrevient à la loi.

Délibération N° 01-06/2023 :

Délégation de la MO des travaux d'éclairage public et de la maintenance au SICTIAM

Madame La Maire expose le cadre de la délibération.

La délibération a pour objet de se prononcer sur une des offres de service proposées par le SICTIAM pour la gestion de l'éclairage public..

Parmi les trois offres proposées par le SICTIAM la seconde serait la plus logique : en plus de la partie « travaux » qui sera réalisée, le SICTIAM assurera l'entretien préventif et curatif, sauf grosses réparations.

A l'issue des travaux, le coût de maintenance passera de 2.915 €/an à 2.120 €/an.

Il avait été évoqué, notamment grâce à R. Saule le fait de bien faire le tour de la commune de manière à pointer les équipements et voir ceux qui peuvent être supprimés ou éventuellement ajoutés.

Question de M. Saule : qu'en est-il des rotations de la maintenance préventive ?

Réponse de Mme Rosa : ce n'est pas précisé dans le document, des contrats seront ensuite conclus entre le SICTIAM et des entreprises spécialisées. La commune sera vigilante sur les contrats.

Question de M. Jeannot : vous vous étiez engagée à mettre la part communale au budget, nous l'avions voté le 14 avril, cela n'a pas été fait.

Réponse de Mme Rosa : cela n'a pas été budgétisé cette année mais le sera en 2024 car la réalisation se fera en 2024.

Remarque de MM. Saule et Jeannot : nous n'avons pas reçu les annexes dont il est fait mention dans la délibération.

Réponse de Mme Rosa : nous vous avons envoyé les délibérations mais quand vous avez besoin de documents complémentaires n'hésitez pas à venir en mairie.

Remarque de M. Martouzet : la demande de documents complémentaires a été faite par écrit, vous avez répondu, par écrit, qu'ils seraient disponibles le 30 juin en mairie. Cela fait un peu tard pour une réunion de conseil municipal le même jour.

Réponse de Mme Rosa : nous n'envoyons plus les documents car cela demande un temps assez important de préparation.

Remarque de M. Jeannot : mais vous êtes six à l'administration.

Réponse de Mme Rosa : je te propose Michel que, si tu t'ennuies, tu montes à la mairie.

Remarque de M. Jeannot : j'ai exercé pendant six ans je sais ce que c'est, on peut quand même envoyer deux mails, et la mairie a maintenant beaucoup moins de délégations qu'autrefois.

Intervention de M. Jeannot : je n'habite peut être plus au village mais je représente les gens qui m'ont élu, vous vous avez des élus qui ne viennent plus du tout.

Réponse de Mme Rosa : je pense que tu ne devrais pas en reparler.

Question de M. Martouzet : pourquoi ne faut-il pas en reparler ?

Réponse de Mme Rosa : si Loïc Dumas a démissionné c'est à cause de vous, vous l'avez

attaqué, vous avez porté plainte.

Réponse de M. Martouzet : c'est de la diffamation.

Réponse de Mme Rosa : et quand vous mettez des lettres dans les boîtes aux lettres de tous les habitants ce n'est pas de la diffamation ?

Réponse de M. Martouzet : qu'a-t-on écrit de diffamatoire, les lettres aux habitants c'est de l'information, pour se défendre car dès le départ vous nous avez exclus.

Réponse de Mme Rosa : ce n'est pas vrai.

Réponse de M. Martouzet : à chaque fois que nous vous avons demandé à travailler ensemble vous nous avez dit non, on m'a dit en conseil municipal « tu comprends qu'on ne veut pas travailler avec toi. » comme une fin de non recevoir. Et cependant je pose régulièrement la question de travailler ensemble et chaque fois j'ai la même réponse.

Question de Mme Castagnoli à M. Martouzet : êtes vous utile au village ?

Réponse de M. Martouzet : bien sûr que je suis utile au village.

Réponse de Mme Castagnoli : pour moi, vous êtes pinailleur, négatif et procédurier, comment voulez vous qu'on travaille avec vous ?

Réponse de M. Martouzet : alors les procédures, c'est plutôt la maire, Nice-Matin et compagnie qui est-ce ? Qui a entamé une procédure contre Nice-Matin ?

Remarque de Mme Giaume et M. Saule : nous aimerions que l'on reprenne le cours de la réunion, toute cette discussion ne sert à rien.

Remarque de M. Martouzet : peut-être ne sert elle à rien mais sachez que toute cette campagne de diffamation a un impact négatif sur ma famille et moi.

Réponse de Mme Rosa : et nous, tu crois que cela n'a pas d'impact ?

Réponse de M. Martouzet : mais qu'est ce que j'ai fait ? Vous nous avez exclus dès le départ, vous avez toujours affirmé clairement en conseil municipal votre refus de travailler avec nous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour et une contre (M. Martouzet)

DECIDE de :

- **déléguer la MO des travaux d'éclairage public et de la maintenance au SICTIAM en ayant choisi l'option 2 ;**
- **demander toutes les aides et subventions.**

M. Martouzet justifie le sens de son vote : il n'a pas reçu l'assurance formelle que la suppression des points d'éclairage superflus serait inscrite au cahier des charges du SICTIAM (il souhaite que le Dossier Technique « éclairage public » du SICTIAM soit modifié pour y inscrire la possibilité de suppression de points d'éclairage après audit).

Délibération N°02-06/2023

Demande de subvention déneigement 2022/2023

Madame La Maire expose le cadre de la délibération.

La délibération a pour objet de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de 70% des frais de déneigement engagés par la commune.

Question de M. Saule: quel est le montant de la facture ?

Réponse de Mme Rosa : la facture est de 8.118 € TTC.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité, M. Martouzet s'abstenant.

Délibération N°03-06/2023

CCAA : attribution de compensation

Madame La Maire expose le cadre de la délibération.
La délibération a pour objet l'approbation du montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre d'une révision libre.
La compensation est de 3.740 € pour La Penne.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité, M. Martouzet s'abstenant.

M. Martouzet justifie le sens de son vote : il n'a pas reçu l'information nécessaire pour pouvoir se prononcer utilement. Sa demande de documents complémentaires a été faite par écrit, il a été répondu par écrit qu'ils seraient disponibles le 30 juin en mairie. Cela fait un peu tard pour une réunion de conseil municipal le même jour.

Délibération N°04-06/2023

Dotation cantonale 2023 : travaux voirie + salle de bain (logement communal) + mise en place de citernes souples pour lutter contre les incendies + mise en conformité du studio de l'auberge communale.

Madame La Maire expose le cadre de la délibération.
La délibération a pour objet l'approbation du projet d'aménagement de la piste des Crouettes, de la piste de la Gaggière, de la mise en conformité de la salle de bain d'un logement communal (occupé par M. Barraye) et de la mise en place de citernes souples pour la lutte contre les incendies pour un montant de 61.517,37 € HT (72.606,86 € TTC).

Réparations :

- route de Four Maillet : création d'une zone de retournement

Le montant de la dotation cantonale est de 45.000 € en 2023.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité, M. Martouzet s'abstenant.

M. Martouzet justifie le sens de son vote : il n'a pas reçu l'information nécessaire pour pouvoir se prononcer utilement.

Délibération N°05-06/2023

Demande de subvention : comité des fêtes de La Penne

Madame La Maire expose le cadre de la délibération.
L'année dernière une subvention de 600 € avait été attribuée.
La demande de cette année pointe des besoins en termes de sécurité notamment pour le festin.
Le coût de cette sécurité serait à elle seule de 800 €.
Mme la maire propose d'allouer entre 500 € et 800 €.
Question de M. Saule : le comité fournit-il les factures ?
Réponse de Mme Rosa : oui
Remarque de Mme Giaume : maximum 600 € à mon avis
Remarque de M. Martouzet: pour savoir si on donne moins ou plus que les années

précédentes il faut savoir s'il y a moins ou plus de besoins et s'ils sont justifiés

Réponse de Mme Rosa : les besoins supplémentaires concernent la sécurité

Remarque de Mme Giaume : si des aides ont déjà été accordées la municipalité peut compléter mais pas aller au delà.

Réponse de Mme Castellino : après les aides du département le reste à charge est de 800 €.

Mme la maire propose d'allouer une subvention de 600 €.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. Jeannot s'abstenant.

Délibération N°06-06/2023

Carte communale

Mme La Maire expose le cadre de la délibération.

L'objet de la délibération est le lancement de l'élaboration d'une carte communale.

Bien que trois bureaux d'études aient été sollicités, seul le cabinet Es-Pace a fourni un devis.

Celui-ci se monte à 22.255 € HT (tranche ferme) + 10.500 € HT (tranche conditionnelle).

Mme la Maire propose de désigner le bureau d'études Es-Pace l'élaboration d'une carte communale.

Mme la Maire propose de demander une subvention au Département et à l'Etat.

La commune souhaite se doter d'un document d'urbanisme pour obtenir de la constructibilité (réduite avec le RNU). Plus on attend pour construire moins on pourra construire.

Remarque de M. Jeannot : le problème avec les constructions c'est de faire suivre l'infrastructure, cimetière, eau, ...etc.

Réponse de Mme Rosa : on y travaille, la compétence eau est passée à la CCAA (SMIAGE), les installations d'assainissement sont pour la plupart non collectives (contrôlées par le SPANC).

Remarque de M. Saule : les installations non collectives contrôlées par le SPANC sont aujourd'hui celles qui sont aux normes

Réponse de Mme Rosa : on y travaille, petit à petit on va y venir

Question de M. Saule: est-il bien judicieux de permettre de nouvelles constructions alors qu'on est en pénurie d'eau et que cela risque de durer ?

Réponse de Mme Rosa : on ne dit pas qu'on va les autoriser, si on ne le fait pas on ne pourra plus le faire. Il ne reste que quelques années pour construire. Je pense à des gens qui ont acheté des terrains constructibles et qui ne peuvent pas construire.

Question de M. Martouzet: nous n'avons qu'un seul devis, pourquoi n'a-t-on pas choisi de solliciter d'autres bureaux d'études pour avoir plusieurs devis ?

Réponse de Mme Rosa : si tu n'as rien à faire ce que je te propose c'est que tu en cherches.

M. Martouzet : ce n'est pas une réponse, c'est de l'argent public encore une fois il est normal de faire en sorte d'obtenir plusieurs devis.

Question de M. Martouzet: il est noté dans le projet de délibération « suite à la pression des habitants de la commune », quelle est cette pression ? Des habitants qui veulent construire ?

Réponse de Mme Rosa : oui

M. Martouzet : donc il n'y a pas de vision globale, ce document d'urbanisme c'est juste pour répondre à la demande de deux ou trois habitants qui veulent construire ?

Réponse de Mme Rosa : tu n'as pas l'air de comprendre, il y a des gens originaires d'ici, qui ont envie de construire, qui ont acheté des terrains constructibles.

M. Martouzet : donc on va payer un bureau d'études pour donner de la constructibilité à ces deux ou trois personnes, le cahier des charges est simple en somme.

Mme Rosa : on ne pourra pas construire partout.

M. Martouzet : ça va créer des frustrations, j'aurais préféré que tu me dises que vous aviez une vision pour le village, une ambition pour le village et que la carte communale traduisait cette vision, cette ambition. Mais vous n'avez aucune ambition pour le village.

Mme Giaume : est on obligé de voter ce soir ? Sinon on peut repousser ce vote et pendant ce temps M. Martouzet pourra consulter des bureaux d'études.

M. Martouzet : si vous me passez la consultation, qu'on travaille ensemble je n'ai aucun problème, ce n'est pas M. Martouzet mais l'ensemble du conseil qui doit travailler à chercher à obtenir d'autres devis

Mme Rosa : on a quelqu'un qui travaille à la commune qui est spécialisé en urbanisme et qui a fait ce travail là.

Vote pour savoir si la décision est remise au prochain conseil :

pour : 3 (MM. Saule, Jeannot, Martouzet)

abstention : 3 (Mmes Giaume, Delyfer, Nguyen)

contre : 5

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

MM. Jeannot, Saule et Martouzet s'abstenant.

Délibération N°07-06/2023

Convention mise à disposition d'un agent communal à l'association « épicerie »

Mme La Maire expose le cadre de la délibération.

Le projet auberge prend du retard et donc on s'est dit qu'il était dommage de laisser l'auberge fermée. Il a été imaginé de faire appel à une association pour occuper l'auberge et faire des animations, au moins temporairement pour l'été 2023. C'est la demande de la région de faire une animation « les terrasses » qui a initié la décision.

La mairie avait embauché Mme Cindy Amo temporairement pour remplacer Véronique Roux-Guisto à l'agence postale.

L'objet de la délibération est de mettre Mme Cindy Amo à disposition de l'association « épicerie de La Penne » les week-ends pendant trois mois, c'est à dire, juillet, août et septembre 2023.

Question de M. Jeannot: qu'en est-il de l'hygiène ? La formation aux règles d'hygiène alimentaire est obligatoire. Mme Amo l'a-t-elle suivie ?

Réponse de Mme Rosa : on ne fait pas de cuisine, par ailleurs Cindy a quelques qualités, elle a travaillé dans la restauration, la fromagerie. Elle a suivi des formations de sécurité, de premiers secours.

Animer une association demande de l'investissement bénévole or il n'est pas facile de trouver des bénévoles pour faire le travail d'où cette mise à disposition.

Dans les attributions de Cindy il y aura aussi la gestion du gîte communal. Mme Amo assurera ainsi aussi des missions de service public.

M. Jeannot : le projet « auberge » doit être conçu et mis en place globalement et non par étapes.

Question de M. Jeannot : la mairie a eu une subvention pour le rachat de l'auberge ?

Réponse de Mme Rosa : non, car il s'agissait d'un arrangement à l'amiable, cela revient cher à la commune.

Question de M. Martouzet: qui a participé à la réflexion de mise en place de ces dispositifs pour l'« épicerie » ? En tout cas nous n'avons pas été conviés à cette réflexion. S'il s'agit de créer un lieu de vie dans le village il aurait été bien de convier la population.

Réponse de Mme Rosa : nous, c'est à dire les gens qui s'intéressent au village, qui

réfléchissent.

M. Martouzet: donc moi je ne m'intéresse pas au village, on ne veut pas travailler avec moi.

Question de M. Martouzet: Mme Amo est agent communal ?

Réponse de Mme Rosa : oui, de manière provisoire puisqu'on est en train de monter une fiche de poste et qu'on va faire un appel à candidatures.

Question de M. Martouzet: pourquoi faire un appel à candidature si Cindy est déjà désignée ?

Réponse de Mme Rosa : pour pérenniser le poste de Cindy. Si tu veux tu peux réfléchir à la suite et travailler sur l'appel à candidature.

M. Martouzet : on aurait déjà pu faire un appel à candidatures pour les trois mois, il y a peut-être des gens intéressés. Par ailleurs ce n'est pas moi mais l'ensemble du conseil qui doit travailler à la suite et à l'appel à candidatures.

Mme Rosa : moi, j'ai pas envie en fait, voilà clairement, voilà je te le dis franchement

M. Martouzet: mais qui nuit à qui ici ? Les lettres recommandées, les mises en demeure qu'on reçoit ?

Mme Rosa : tu veux qu'on en parle de ça ?

M. Martouzet : oui, oui

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à 10 voix pour et une contre (I. Martouzet).

Délibération N°08-06/2023

Convention de mise à disposition local « ex auberge » à l'association « épicerie »

Mme La Maire expose le cadre de la délibération.

L'objet de la délibération a été expliqué lors de la délibération précédente.

Il s'agit de mettre à disposition le local « ex auberge » à l'association « épicerie de La Penne » pour les trois mois à venir.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à 10 voix pour et une contre (I. Martouzet).

Délibération N°09-06/2023

Demande de subvention : association « de épicerie La Penne »

Madame La Maire expose le cadre de la délibération.

L'année dernière une subvention de 450 € avait été attribuée.

Une vitrine a été achetée, l'achat de la seconde a été retardé.

Aujourd'hui l'épicerie est en excédent de 768,40 €.

La demande de cette année pointe des besoins en termes de caisse enregistreuse automatisée, ils ont fait faire un devis pour un logiciel de caisse qui reviendrait à 200 € par mois en location.

Question de M. Jeannot : quel est le chiffre d'affaires ?

Réponse de Mme Rosa : 25.000 € environ de recettes à l'année

Question de M. Jeannot: et c'est quoi ce jus de pomme ?

Réponse de Mme Rosa : c'est le jus de pomme que fait Cyril quand il y a les journées de pressage organisées par l'association « en chanan ».

Mme la maire propose d'allouer une subvention de 450€.

Mme D. Giaume : d'accord pour 450 € mais comme l'année dernière sous condition. L'année dernière ils nous avaient demandé une subvention alors que la première vitrine n'avait pas été

achetée. Donc, pour ma part, 450 € oui quand on aura la preuve que la deuxième vitrine aura été achetée.

M. Martouzet: oui et pour ajouter à ce que dit Danièle Giaume il ne faut pas oublier quand même que, la mise à disposition de l'agent communal Cindy Amo et la mise à disposition de l'ex-auberge sont des avantages en nature (550 €/mois de loyer).

Mme Rosa : oui des avantages en nature mais qui font rentrer de l'argent à la commune. Parce que quand on loue le gîte ça fait rentrer de l'argent à la commune.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à 10 voix pour et une contre (I. Martouzet).

Question de M. Saule : je sais que vous margez très peu, pour s'en sortir un peu plus il faut peut être marger un peu plus ?

Réponse de Mme Rosa: le comité des fêtes de La Penne et l'épicerie de La Penne sont des associations loi 1901 qui ne doivent pas faire de bénéfices.

Intervention de Mme Castellino : Le problème, je me permets d'intervenir, c'est surtout les pertes, parce que nous, quand nous venons parfois de 100 kilomètres pour faire marcher l'épicerie du village, parce que ça nous tient à cœur, qu'on vend du pain et qu'à côté, certains de La Penne achètent du pain au boulanger pour pas faire marcher l'épicerie, nous on perd du pain. Du coup on préfère ne pas jeter et vendre.

Mme Rosa: la première initiative revient à M. Briandet, à l'époque où les gens ne pouvaient plus aller faire leurs courses. Ensuite c'est monté un peu en puissance. Et depuis trois ans, ce sont des bénévoles qui tiennent l'épicerie effectivement pour proposer un minimum de produits locaux et de services. On offre le café aussi aux gens pour qu'ils passent un petit moment convivial, ça finit même par un petit apéro déjeunatoire puisque c'est une association, donc c'est quand même sympathique plutôt que de ne rien faire.

Délibération N°10-06/2023

Adressage

Mme La Maire expose le cadre de la délibération.

L'objet de la délibération est de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques pour la mise en cohérence des adresses.

Après le vote de cette délibération les nouvelles adresses vont être envoyées en préfecture, au cadastre pour que ça soit mis à jour. En septembre, on pointe de manière à voir que tout a été mis à jour. Et ensuite, il y aura l'information de la population concernée par courrier avec nouvelle adresse ou pas. On a essayé de faire attention, de ne pas changer là où il y avait des des sociétés, parce que ça a un impact financier énorme sur les propriétaires puisqu'il faut tout changer au niveau registre du commerce. Ensuite on vous achètera des petites plaques pour que tout soit bien fini.

la Poste a pris les coordonnées GPS de toutes les adresses, habitations rattachées à une parcelle pour simplifier notamment les services de secours et les livreurs.

Mais on a pas voulu se précipiter pour éviter de faire des bêtises et derrière recommencer. On a l'exemple, malheureusement, à Saint Antonin avec la pose d'un panneau qui les concerne mais qui ne veut rien dire (Sambuget 2).

enfin on passera à la dénomination des locaux, école, salle polyvalente, ...etc.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°11-06/2023

Demande de subvention : école d'Ascros

Mme la maire expose le cadre de la délibération.

Comme déjà évoqué précédemment, La Penne avait eu une demande de l'école d'Ascros depuis l'année dernière mais on ne comprenait pas trop les tenants et les aboutissants.

Mme Giaume : Pendant longtemps, les communes avaient à leur charge les salaires des ATSEM. Puis la CCAA a pris la compétence école et c'est elle maintenant qui paye les ATSEM. Les communes de Saint-Antonin et d'Ascros ont décidé d'allouer chaque année aux écoles, dont La Penne fait partie, d'allouer 1 500 € parce qu'elles veulent bien, rien ne les y oblige. Leur raisonnement, c'est quand on payait les ATSEM, ça nous revenait beaucoup plus cher que ça. Jusqu'à présent, on ne le savait pas, donc on ne donnait rien à Ascros. Ascros demandait, mais on répondait toujours négativement. Maintenant qu'on a compris, on a mis du temps, on peut examiner la question. Pas forcément suivre la politique des autres, mais quand même examiner la demande.

Mme Rosa : donc on leur a demandé les comptes, bien évidemment, sachant qu'on a des élèves de La Penne qui sont à l'école d'Ascros puisque c'est un RPI. Ils ont expliqué, tout ce qu'ils avaient à payer, les différentes sorties, la piscine, ...etc.

Donc ce que je vous propose ce n'est pas forcément de donner 1 500 € de l'année, mais par rapport aux fonds qui nous ont été donnés c'est d'allouer déjà une somme de 500 €. Ensuite on verra bien par rapport à l'année qui passe, si ça suffit ou s'il faut augmenter un petit peu.

Question de M. Jeannot : en avez vous parlé avec les autres maires d'Ascros et Saint Antonin ?

Mme Rosa: oui

M. Jeannot : et eux continuent à donner 1,500 € ?

Mme Rosa: oui, cela fait des années qu'ils le font, nous non, nous ne comprenions pas.

Mme Giaume : on peut peut être rajouter pourquoi ce choix de 500 € ? Pourquoi cette proposition un 500 € et pas 400 ou pas 600 ? Parce que 500, c'est ce qu'on a donné à l'école de La Penne.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°11-06/2023

CCAA : demande de subvention:aménagement espace multisports

Mme La Maire expose le cadre de la délibération.

L'objet de la délibération est d'approuver l'aménagement d'un espace multisports (CityStade) pour un montant de 314.241,00 € HT (377.089,17 € TTC), de demander à la CCAA de monter le dossier et d'autoriser Mme la maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien le projet.

Le projet de City stade se situe sur la parcelle 895 section C, qui est dans le virage à côté de la maison occupée par Enzo Gallo, entre les poubelles et la maison.

Nous avons enfin vu le projet très global qui a été proposé. Il y a un City stade qui va être implanté avec du terrassement et des aménagements autour. La somme est assez importante de 377.089,17 € TTC. Sachant que le terrain multisports en lui même coûte beaucoup moins cher mais il y a un terrassement important à réaliser et l'élargissement de la départementale au départ de la maison d'Enzo jusqu'au virage, donc avec le mur de soutènement qui est tout à reprendre et toute une partie à sécuriser (trop étroit).

Tout ça coûte très cher. C'est un projet qui est très global, on y a des plantations, quelques jeux autres pour permettre, si c'est une famille par exemple, qui va au CityStade, de se poser et de faire jouer des petits à côté, tout en surveillant par exemple un plus grand qui serait sur

le stade. Ce montant permet de demander le maximum de subventions. Donc on a monté un dossier assez important en urgence parce c'était en urgence, si on le votait pas ce soir c'était reporté à l'année prochaine. On nous a demandé de faire signer des conventions avec toutes les associations susceptibles de l'utiliser.

La CCAA sera la principale utilisatrice avec l'école et d'autres associations comme Récréamômes et aussi les particuliers pourront s'y rendre en dehors des heures scolaires.

Question de M. Saule: c'est un projet qui coûte très cher. Mais dans ce projet, il y a l'élargissement de la départementale aussi. Cela ne devrait-il pas être pris en charge par le département hors subventions ?

Réponse de Mme Rosa : Non, en fait, c'est compliqué, le projet englobe l'élargissement et c'est pour ça qu'on fait la demande de subvention.

L'idée c'était de monter un projet qui englobe l'élargissement pour forcer le département à le faire alors que ça traînait et d'avoir quelque chose d'esthétique.

Question de M. Jeannot : Avec tout ça la commune va être obligée de recourir à des emprunts ?

Réponse de Mme Rosa : comme on l'avait déjà évoqué précédemment, on n'est pas sûr que tous les projets se réalisent, on ne sait pas à quelle échéance. Et de toute manière, on sera obligés à un moment ou un autre de faire un emprunt parce que tant qu'on fait rien on a beaucoup mais dès qu'on décide de faire des choses, ben on est obligés d'emprunter.

M. Jeannot : comme les 150.000 €

Mme Rosa : oui, les 150.000 € c'était provisoire, parce qu'en fait, à chaque fois qu'on fait un projet, on est obligés d'avancer les dépenses.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle est adoptée à 9 voix pour, une abstention (M. Jeannot) et une contre (I. Martouzet).

Mme Rosa : Deux choses à vous dire encore, pour lesquelles on n'a pas pris de délibération, mais on les prendra peut être prochainement.

Dossier : salle polyvalente : nomination « Francine Costa »

Madame La Maire expose le sujet.

Mme Costa fait des dons assez régulièrement à la commune parce qu'elle avait une maison dans le lotissement qu'elle a été contrainte de vendre parce qu'elle était âgée, mais néanmoins elle reste très attachée à la commune et elle continue à nous faire un don dès qu'elle le peut. Comme le projet d'adressage impose de donner un nom à la salle je voulais vous proposer celui de Francine Costa.

M. Jeannot : Je propose de la nommer « Bernard Porrin » car ce maire ainsi que ses trois adjoints, c'est à dire Dominique Girod. moi, on a laissé nos indemnités pour construire cette salle polyvalente.

Mme Rosa : on pourrait donner au CityStade le nom de Francine Costa.

Le conseil municipal prend le temps de réfléchir.

Il faudra ensuite prendre des délibérations pour les noms de voies et les bâtiments publics.

Informations :

* La MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées est devenue la Maison Départementale de l'Autonomie MDA.

* Inauguration école Célestin Freinet : lundi 3 juillet 2023 à 15h
Célestin Freinet est un pédagogue né à Gars

Eric Cezerac qui a une petite classe à plusieurs divisions, même s'il n'utilise pas la méthode Freinet, s'en approche.

* Centre départemental de santé de Puget Théniers : mise en place de téléconsultation médicale pour compléter l'offre médicale.

* Fête des terrasses : la région nous a demandé d'organiser la fête des terrasses pour sa quatrième édition depuis 2020. On nous a demandé de soutenir une association, l'association choisie est « don de vie, don d'organes ».

* Ecomusée : demande de subvention de 150€.

Ça demande réflexion, on est plutôt tournés vers l'Estéron.

M. Martouzet : la vallée de L'Estéron fait partie intégrante de la zone d'intervention de l'Ecomusée.

* REEAM : l'harmonisation des prix de l'eau et de l'assainissement collectif va s'étaler entre 2023 et 2028 afin d'arriver, enfin, en 2028 à avoir tous les mêmes tarifs sur le secteur.

* REEAM : analyses de l'eau potable. La teneur en sulfates est descendue sous le seuil des 250 mg/l. Elle s'établit à 242 mg/l.

* Déclaration aux impôts de toutes les habitations avant officiellement le 30 juin reportée au 31 juillet

* Travaux :

- mise en place du petit barnum pour les fêtes ;
- les travaux de l'ex auberge ont démarré ;
- les gardes corps ont été installés, tout ce qui était prévu a été installé dans le village ;
- un grillage et un portillon ont été installés au niveau du petit jardin à côté de l'école qui est un jardin communal et qui était dans un état pitoyable ;
- le tableau de Mimault est parti en restauration, il y en a pour 4 ou 5 mois.

Lorsque le restaurateur en sera à revoir le cadre, il s'entendra avec la DRAC pour savoir exactement ce qu'il doit faire.

- les chasubles sont postérieures à la loi de 1905. La chasuble de cérémonie est trop abîmée pour pouvoir être restaurée. Les autres sont assez usées mais encore utilisables. Elles ont été mises à l'église de Puget-Théniers; un jeu de chasubles neuves a été acheté (pas par la municipalité) pour l'église de La Penne.

Mme Giaume : l'année dernière, entre le mois de février et le mois d'octobre, nous avons distribué en différentes subventions, dotations, dons : 2.400 €. Ce soir, avec ce que nous avons donné déjà depuis le mois de mars et ce que nous venons de rajouter ce soir, nous en sommes à 2.450 €. Si on se projette sur l'avenir, si on donne à toutes ces associations (théâtre de l'Estéron, Ecomusée, ...etc.), on risque d'arriver à 3.100 €.

Mme la maire pense avoir fait le tour et propose de clôturer la séance, il est 21h27.

La séance est close à 21h27.

Le secrétaire de séance



Ivan MARTOUZET

La Maire,



Marjorie ROSA

